



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Protection de l'Arc de triomphe

Question écrite n° 15050

Texte de la question

M. Gilbert Collard alerte M. le ministre de l'intérieur sur l'odieuse profanation dont ont été victimes le samedi 1er décembre 2018 l'Arc de triomphe ainsi que la tombe du soldat inconnu. Il s'agit là des symboles de l'État-nation français, de ses victoires ainsi que du prix du sang versé par les armées françaises pour édifier la France et la défendre. Or ces symboles, qui n'étaient protégés que par un mince cordon de police, ont été impunément tagués et piétinés. Il aurait sans doute été possible d'y renforcer le service d'ordre qui était à ce moment-là surabondamment pourvu sur les Champs-Élysées. M. le député signale à M. le ministre que toutes les chaînes d'information à l'étranger ont diffusé en continu ce saccage d'édifices universellement connus sur ce qui est considéré à juste titre comme la plus belle avenue du monde. Or de telles scènes nuisent au prestige de la France en général, et à son industrie touristique en particulier. Il l'invite donc à tirer les conséquences de la gestion désastreuse d'une manifestation dont les motivations n'étaient aucunement illégitimes et souhaiterait donc connaître ses intentions sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Collard](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15050

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11310

Question retirée le : 9 juillet 2019 (Fin de mandat)